Envoyé en préfecture le 19/05/2025
Reçu en préfecture le 19/05/2025
Publié le 19/05/2025
ID : 039-243900560-20250515-DCC2025_05_088-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

7 mai 2025

et qu'elle a été faite le

7 mai 2025

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 33

Absents suppléés : 0

Absents excusés : 15

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2025_05_088

Objet :

Décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD

1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du Jeudi 15 mai 2025

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 mai

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Président, Gérome FASSENET.

Présents : **Brans** : M. Michael PERES **Courtefontaine :** M. Jean-Noël ARNOULD **Dammartin Marpain** : M. Antony BOURCET **Dampierre :** Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO, M. Anthony FALCONNET **Evans** : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET **Fraisans :** M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, Mme Sophie NIALON **Gendrey :** M. Gilbert TSCHAINE **La Barre :** M. Philippe GIMBERT **Louvatange** : M. Gérome FASSENET **Montmirey-la-Ville** : M. Eric PERTUS **Montmirey-le-Château :** M. Martin DAUNE **Mutigney :** M. Eric DRUOT **Offlanges :** M. Jean-Claude THABARD **Orchamps :** M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, Mme Michèle BOUCARD **Our :** M. Segundo ALFONSO **Pagney :** M. Michel GANET **Plumont :** M. Christophe PERRET **Rans** : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA **Rouffange :** Mme Marie-Hélène VACHET **Salans :** M. Yves COINCENOT **Saligney:** M. Gilbert LAVRY **Sermange :** M. Michel BENESSIANO **Taxenne :** M. Ludovic DUVERNOIS **Thervay** : M. Stéphane ECARNOT

Suppléés :

Absents excusés : **Dampierre :** Mme Valérie BENDERITTER **Etrepigney :** M. Laurent CHENU **Fraisans :** M. Hubert BACOT, M. Dominique JOLY **La Bretenière :** Mme Isabelle GUILLOT **Monteplain** : M. Luc BEJEAN **Orchamps :** M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN **Ougney** : M. Cédric IVANES **Ranchot :** Mme Séverine MARANO, M. Gérard ROBERT **Romain :** Mme Aurélie CHANCENOTTE **Salans :** M. Philippe SMAGGHE **Serre les Moulières :** M. Claude TERON **Vitreux :** M. Alain GOMOT

Secrétaire de séance : M. Antony BOURCET

Procurations de vote :

Mandants : M. Hubert BACOT (FRAISANS), Mme Isabelle GUILLOT (LA BRETENIERE), M. Olivier DEMANDRE (ORCHAMPS), Mme Lucette NAEGELLEN (ORCHAMPS), Mme Séverine MARANO (RANCHOT)

Mandataires : M. Sébastien HENGY (FRAISANS), M. Segundo ALFONSO (OUR), M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS), Mme Michèle BOUCARD (ORCHAMPS), Mme Laure VALENTIN (DAMPIERRE)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h13 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

Envoyé en préfecture le 19/05/2025
Reçu en préfecture le 19/05/2025
Publié le 19/05/2025
ID : 039-243900560-20250515-DCC2025_05_088-DE

DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a donné délégation au Président pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil Communautaire des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions déléguées.

1. En matière de marchés publics

   a. Consultations inférieures à 40 000 €

- ***Contrat assistance à la gestion – Avenant n°1 (décision n° 037-2025)***

Titulaire : RYDGE CONSEIL – 2 AVENUE GAMBETTA – TOUR EQHO – 71103 CHALON SUR SAONE
Date de notification : 17 mars 2025
PAS D'INCIDENCE FINANCIERE. Objet de l'avenant : transfert d'activités entre la société KPMG et Rydge Conseil.

- ***Contrat de maintenance BAES – Avenant n°1 (décision n° 038-2025)***

Titulaire : DESAUTEL – 2 RUE ROBERT SHUMAN – Z.I. DES GRANDS VAUBRENOTS – 25410 SAINT VIT
Date de notification : 18 mars 2025
Montant de l'avenant : 252,00 € HT.

- ***Acquisition et livraison de produits pharmaceutiques – Avenant n°1 (décision n° 040-2025)***

Titulaire : PHARMACIE DAMPIERRE – 6 RUE DU FOUR BANAL – 39700 DAMPIERRE
Date de notification : 31 mars 2025
Montant de l'avenant : 224,21 € HT.

- ***Contrat de maintenance sécurité mur d'escalade – Gymnase Fraisans (décision n° 041-2025)***

Titulaire : OPTIMUR – 1 RUE DE LA CROIX – 38450 VIF
Date de notification : 2 avril 2025
Montant : 1 430,00 € HT

- ***Acquisition et livraison d'un kit batterie pour l'onduleur du serveur – (décision n° 042-2025)***

Titulaire : RVS INFORMATIQUE – 200 CHEMIN DES CARAVOTTES – 39570 COURLAOUX
Date de notification : 8 avril 2025
Montant : 994,00 € HT

- ***Nettoyage des vitres des bâtiments de la CCJN – (décision n° 043-2025)***

Titulaire : MS NETTOYAGE – 9 ROUTE DE LARNOD – 25320 BUSY
Date de notification : 18 avril 2025
Montant : 14 250,00 € HT

- ***Assistance à maitrise d'ouvrage pour le projet d'aménagement du siège de la CCJN a Orchamps – (décision n° 050-2025)***

Envoyé en préfecture le 19/05/2025
Reçu en préfecture le 19/05/2025
Publié le 19/05/2025
ID : 039-243900560-20250515-DCC2025_05_088-DE

Titulaire : AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE « TERRITOIRES INGENIERIE JURA » – 17 RUE ROUGET DE LISLE – 39000 LONS LE SAUNIER
Date de notification : 23 avril 2025
Montant : 17 100 € HT

b. Marché supérieur à 40 000 €

- ***RANCHOT-DAMPIERRE – Refoulement du PR air et soleil (décision n° 049-2025)***

Titulaire : PETITJEAN TP – 330 RUE DES FRERES LUMIERE – 39000 LONS LE SAUNIER
Date de notification : 23 avril 2025
Montant : 168 101,50 € HT

2. En matière de ressources humaines

- ***Convention de stage avec l'IRTS (décision n° 039-2025)***

1/ D'accepter d'accueillir Madame Elena FRIAND en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de la micro-crèche à Salans ;
2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
3/ D'accepter que Madame Fanny DE VETTOR, Responsable, soit la tutrice du stagiaire.
4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- ***Convention de stage avec la MFR Amange (décision n° 044-2025)***

1/ D'accepter d'accueillir Madame Lisa MERNE CRETOT, en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur l'école publique à Pagney ;
2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
3/ D'accepter que Madame Nathalie PIERRE, ATSEM, soit la tutrice du stagiaire.
4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- ***Convention de stage avec la MFR à Morre (décision n° 045-2025)***

1/ D'accepter d'accueillir Madame Emma DURAND, en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site du Multi accueil ;
2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
3/ D'accepter que Madame Claire VANCA, Responsable, soit la tutrice du stagiaire.
4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- ***Convention de stage avec l'IRTS (décision n° 046-2025)***

1/ D'accepter d'accueillir Madame Emma BEGEY en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, au Multi accueil ;
2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
3/ D'accepter que Madame Claire VANCA, Responsable, soit la tutrice du stagiaire.
4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- ***Convention de stage avec le collège à Fraisans (décision n° 047-2025)***

Envoyé en préfecture le 19/05/2025
Reçu en préfecture le 19/05/2025
Publié le 19/05/2025
ID : 039-243900560-20250515-DCC2025_05_088-DE

1/ D'accepter d'accueillir Madame Linette MOUREY en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM à Dampierre ;
2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
3/ D'accepter que Madame Morgane MACQUART, Responsable, soit la tutrice du stagiaire.
4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- ***Convention de stage avec le lycée Jacques Duhamel (décision n° 048-2025)***

1/ D'accepter d'accueillir Madame Clara HUDRY en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de l'ACM Rans ;
2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
3/ D'accepter que Monsieur Clément GRAS, Responsable, soit le tuteur du stagiaire.
4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- ***Convention de stage avec le collège à Fraisans (décision n° 051-2025)***

1/ D'accepter d'accueillir Madame Rosalie VUILLEMENOT en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de la médiathèque ;
2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
3/ D'accepter que Monsieur Cédric NOUET, Responsable, soit le tuteur du stagiaire.
4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

- ***Convention de stage avec le collège à Fraisans (décision n° 052-2025)***

1/ D'accepter d'accueillir Monsieur Yassine JAALI en stage à la Communauté de Communes Jura Nord, sur le site de la médiathèque ;
2/ De mettre en place une convention entre l'établissement scolaire, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
3/ D'accepter que Monsieur Cédric NOUET, Responsable, soit le tuteur du stagiaire.
4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSENET